

Décembre 2010 / N°84

LA NEGOCIATION DES RETRAITES COMPLEMENTAIRES A DEBUTE

La Loi portant réforme des Retraites de base a été promulguée le 9 novembre 2010. Cela rend la réforme certes légale, mais pas pour autant légitime. Plus généralement, l'année 2010 aura été marquée par la brutalité et la faiblesse de la concertation entre Gouvernement et Partenaires sociaux.

Il reste à ces derniers le soin de prévoir l'organisation future des Retraites Complémentaires. D'abord pour adapter la nouvelle législation dont nous devons prendre acte, mais aussi parce que les accords de novembre 2003 et mars 2009 arrivaient à échéance le 31 décembre 2010.

Les partenaires sociaux, depuis soixante-trois ans (pour l'AGIRC) et quarante ans (pour l'ARRCO), assurent l'avenir des régimes complémentaires dans le cadre d'un Paritarisme de négociation et d'un Paritarisme de gestion en veillant à garantir les obligations et les engagements des régimes sur la durée.

Les acteurs du paritarisme

Pour les entreprises, il s'agit du MEDEF, de la CGPME et de l'UPA. Pour les Confédérations Syndicales, de la CFTC, de la CFE-CGC, de FO, de la CFDT et de la CGT.

L'AGFF comme préalable à la négociation

L'AGFF sera le point central de la négociation. En effet elle assure pour les régimes complémentaires, la prise en charge de la retraite entre l'âge légal et soixante-cinq ans, du coût liés aux « carrières longues »

Pour tenir compte des contraintes liées aux liquidations de retraite pendant la période de négociation, la CFTC a donc proposé une prorogation de l'AGFF lors de la première séance de négociation qui s'est tenue le 25 novembre.

Et c'est par un accord unanime, y compris la CGT

qui n'était pas signataire de l'accord de 2009, que les partenaires sociaux ont décidé de proroger l'AGFF jusqu'au 30 juin 2011 permettant ainsi aux retraités de continuer à percevoir une retraite complémentaire sans abattement jusqu'à cette date.

Les principaux axes de la négociation

Financement : L'AGFF (2% en tranche A et 2,20% en B), la CET (0,35% concerne l'AGIRC), les taux contractuels (6% en tranche A, 16% en B (16,24 en B AGIRC)), le taux d'appel (125%) constituent les sources de financement qu'il faudra équilibrer en fonction des charges futures sur une période longue.

La CFTC propose un accord sur la durée de la réforme avec clauses de revoyure pour piloter le financement.

La CFTC privilégie les modes de financement générant des droits à pension contrairement aux dispositifs axés sur le simple équilibre.

Paramètres : De nombreux paramètres sont à adapter du fait de la nouvelle législation.

Certains paramètres correspondant à une sensibilité forte pour la CFTC entraîne une vigilance particulière comme les majorations pour enfants élevées, les reversions mais également la Garantie Minimale de point (concerne l'AGIRC).

Mesures diverses : Si la mensualisation des pensions doit devenir une réalité se pose la question des cotisations.

Rendement : L'arrêt de la baisse du rendement des régimes doit être une priorité par respect des cotisants mais également pour préserver la crédibilité de nos régimes par répartition.

Prochaines séances de négociation : Les partenaires sociaux se retrouveront le 21 décembre, puis deux fois en janvier et deux fois en février 2010.



EUROCADRES

Parce que les revendications des cadres ne se limitent plus au niveau national, une instance européenne est chargée de représenter les 5 millions de cadres européens.

Et lors de l'Assemblée Générale d'Eurocadres qui a eu lieu le 29 novembre 2010 à Bruxelles, l'UGICA-CFTC, représentée par Claire Etineau, a eu l'honneur de présenter la Déclaration commune des organisations françaises, reprise ci-dessous :

« En France comme partout en Europe, la crise économique est toujours là et ses conséquences sociales dévastatrices continuent de produire leurs pleins effets. Avec un chômage de masse de plus de 10% de la population active, une précarité et une insécurité sociale qui ne cesse de croître, l'exigence sociale n'a jamais été aussi prégnante et appelle des mesures d'urgence notamment en termes d'emploi et de renforcement de la protection sociale.

En réponse à cette demande d'une véritable Europe sociale et de progrès social, les gouvernements européens échafaudent les uns après les autres des plans d'austérité et de rigueur dont le seul but est de rassurer les marchés financiers et de montrer leur engagement à respecter le célèbre pacte de stabilité et de croissance, sans se préoccuper de l'impact social de cette saignée des dépenses publiques et des conséquences négatives sur la reprise de la croissance économique.

Dans cette perspective, la première étape de la déconstruction sociale et de la négation de l'Europe sociale passe par la réforme des systèmes des retraites. L'exemple de la réforme des retraites menée en France en est la parfaite illustration, mais il est loin d'être le seul puisque nombreux sont nos voisins européens qui subissent ou vont subir cette même régression sociale.

La réforme du Président Sarkozy conduite à marche forcée, abouti à faire payer à l'ensemble des salariés et notamment les cadres le prix de l'équilibre financier des régimes de retraites, alors que des millions de manifestants ont pendant plusieurs mois marqué leur opposition à cette réforme socialement injuste et inefficace économiquement. Et c'est sans compter l'impact que cette

réforme aura sur les régimes de retraites complémentaires dont les négociations viennent de s'ouvrir.

Sur ce dernier point, nous tenons à souligner qu'en France, à la différence des autres pays européens, nous disposons en plus du régime de retraite de base, d'un régime de retraites complémentaires obligatoire, collectif et qui fonctionne par répartition. Aussi, dans le cadre des négociations, défendre ces régimes, c'est refuser leur substitution par des systèmes par capitalisation.

Plus encore, le gouvernement a refusé d'entendre les autres solutions proposées par les syndicats pour assurer la pérennité du système de retraite. Nous profitons d'ailleurs de l'occasion qui nous est donnée pour remercier les syndicats de cadres européens de leur soutien dans le combat que nous avons mené et que nous continuerons de poursuivre contre cette réforme des retraites.

...

Eurocadres se doit d'être plus visibles et audibles pour garantir sa crédibilité sur l'ensemble des sujets qui touchent les cadres. Elle doit par ses propositions, ses projets et sa participation au dialogue social européen renforcer son action pour défendre les intérêts et faire progresser les droits des cadres.

Pour cela, il est impératif que les ordres du jour et les documents s'y rapportant soient adressés suffisamment en amont aux membres du Comité exécutif pour favoriser les échanges en comités de liaison nationaux et au sein du Comité. Nous pensons également que l'initiative des vices présidents doit être encouragée, écoutée et suivie d'effets. Par ailleurs, il nous paraît essentiel de souligner qu'adresser le rapport d'activité le vendredi pour l'assemblée générale d'aujourd'hui ne participe pas à favoriser l'implication des organisations adhérentes d'Eurocadres.

Tous ces éléments sont pour nous les conditions essentielles pour mener à bien les défis que nous devons relever et c'est notre responsabilité envers les cadres que nous représentons tous. »